

COMITE DIRECTEUR		7/11
Catherine BURTHÉRET		X
Denis MARTIN	Président Adjoint	X
Serge BOUDIGNON	Trésorier	X
Patrick VERDIER	Trésorier Adjoint	Excusé
Myriam NUNCQ	Secrétaire	X
Christine BEAUDEAU	Secrétaire Adjointe	Excusée
Charles DOMAS	Vice-Président	Excusé
Françoise GRAND	Vice-Présidente	X
Georgette JORAND	Vice-Présidente	Excusée
Gérard MENARD	Vice-Président	X
Fabrice BURTHÉRET		X

Ordre du jour

SITUATION COMPTABLE INTERMEDIAIRE	2
BUDGETS 2023/2024 DES COMMISSIONS REGIONALES ET CODEP AURA.....	2
CONSTATS ADMINISTRATIFS GENERAUX	2
BUDGETS DES COMMISSIONS REGIONALES	3
<i>Demandes des commissions régionales.....</i>	<i>3</i>
<i>Synthèse des budgets des commissions régionales au 08/07/2023</i>	<i>3</i>
BUDGETS DES CODEP.....	4
<i>Demandes des CODEP.....</i>	<i>4</i>
<i>Synthèse des budgets des CODEP</i>	<i>5</i>
DEMANDE SUPPLEMENTAIRE DU CODEP 74 – 2022/2023	5
VP DIVE	5
PAGE FACEBOOK FFESSM AURA	6
SITUATION FFESSM AURA AVEC FFESSM	6

Le 08 juillet 2023 - Evian

Situation comptable intermédiaire

La projection réalisée par la salariée du Comité Directeur AURA montre un déficit, si toutes les actions prévues de juin à août 2023 sont faites, de -10 000 euros sans tenir compte des subventions ANS et du Conseil Régional qui ne sont toujours pas connues à ce jour.

Ce résultat pourrait tendre vers – 20 000 euros compte tenu des aides individuelles qui devraient arriver.

Ceci démontre bien que les actions sont dans leur ensemble surévaluées ce qui explique que le prévisionnel reflète peu la réalité du budget final.

Ceci conforte le Comité Directeur dans sa décision d'aides à la réussite prise lors de sa dernière réunion.

Budgets 2023/2024 des commissions régionales et CODEP AURA

Constats administratifs généraux

➤ **Commissions régionales**

9 budgets déposés sur 12 commissions
93 demandes au total

➤ **CODEP**

10 dossiers déposés sur 11 CODEP
132 demandes au total

➤ **Dossiers non conformes ou comportant beaucoup d'erreurs (liste non exhaustive) :**

- Mauvais document utilisé
- Dossiers reçus après la date demandée
- Dossiers non envoyés aux adresses mails indiquées
- Documents modifiés ! (Nombre de lignes, nom des onglets...)
- Dossier non compilé : plusieurs classeurs remis (par commission)
- Codes actions erronés
- Pas d'intitulé d'action ou mauvais intitulé
- Intitulé d'action imprécis
- Pas de nombre d'encadrants indiqué
- Dates erronées ou manquantes
- Nombre de jours erronés (prise en compte des ½ journées de déplacement)
- Actions indiquées alors qu'aucune demande faite auprès du CODIR
- Actions qui concernent l'exercice 2024/2025

➤ **En conclusion :**

- Les consignes données ne sont pas suivies.
- C'est la troisième année que les erreurs sont constatées. Les commissions et CODEP concernés en avait bien été avertis et aucune amélioration n'est constatée.
- 1 dossier CODEP non éligible pour l'instant (plusieurs fichiers Excel).
Il en résulte beaucoup de temps passé par les bénévoles du CODIR du fait de ces non-respects pour arriver à établir les tableaux de synthèses indispensables à l'attribution des aides et au suivi par la salariée Élise GUERIN tout au long de l'exercice. La notion de bénévoles est pour tous.

Nos plus vifs remerciements à ceux qui ont rendu un dossier selon les formes demandées. Malheureusement, le nombre reste minoritaire.

Le 08 juillet 2023 - Evian

Budgets des commissions régionales

Demandes des commissions régionales

Le comité avait déjà constaté au 31/03/2023 que seuls 16% du budget des commissions était consommé. Au 30/06/2023, nous n'en sommes même pas à 40% !

Le Comité Directeur constate que malgré l'augmentation des aides accordées sur l'exercice 2022/2023, l'immobilisation financière faite est au détriment des licenciés et surtout que les coûts des stages restent élevés pour les stagiaires. Le Comité Directeur ne constate pas de baisse en faveur des stagiaires.

Compte tenu de ce qui précède et après étude de toutes les demandes des commissions, le Comité Directeur décide :

- De reconduire les aides pour l'ensemble des commissions avec quelques compléments :
- D'accepter la demande pour les baptêmes recycleurs de la commission technique.
De mettre en place une aide uniforme pour les séminaires/colloques pour l'ensemble des commissions, à 1 réunion annuelle. La commission technique a une journée supplémentaire pour la réunion administrative du collège.
- D'accepter le perfectionnement recycleur et plongée aux mélanges pour la commission souterraine (indispensable pour la pratique de la plongée souterraine).
- De doubler les aides à la formation juges/arbitres/animateurs.
- D'augmenter de 33% les stages préparatoires aux Championnats de France
- En lieu et place d'augmenter les aides à la formation par participant, de renouveler l'aide directe aux licenciés AURA et d'attribuer pour la saison 2023/2024, pour les examens réalisés par les structures de la région AURA (clubs, CODEP et commissions régionales) :
 - 150 € aux récipiendaires GP ou brevets équivalents pour les autres commissions
 - 200 € aux récipiendaires MF1 ou brevets équivalents pour les autres commissions
 - 300 € aux récipiendaires MF2 ou brevets équivalents pour les autres commissions
 - 100 € aux stagiaires stage initial MF2 ou stages équivalents pour les autres commissions.

Voté à l'unanimité

Synthèse des budgets des commissions régionales au 08/07/2023

➤ Sur les 93 demandes au total	70 269 €
○ 78 accordées	50 410 € (soit 72 %)
○ 15 non aidées :	
- 2 demandes à 0 €	0 €
- 7 demandes non retenues (en dehors des attributions)	1 485 €
- 3 demandes concernant les CODEP	2 500 €
- 2 demandes concernant les Clubs	2 236 €
- 1 demande incomplète	500 €
○ Le nombre d'actions par commission va de 2 à 18	
➤ Aide individuelle aux récipiendaires (examens COREG)	12 550 €
➤ Matériel souterraine (compresseur)	1 560 €
➤ Frais de fonctionnement reconduits	5 850 €

Le 08 juillet 2023 - Evian

➤ **Total budget 9 commissions régionales**

70 370 €

Les budgets déjà étudiés seront adressés aux commissions régionales.

Le Comité Directeur étudiera en août, lors de sa réunion en Visio conférence, les budgets des commissions régionales Apnée et Hockey Subaquatique qui sont en cours de rédaction.

La commission médicale n'a toujours rien fait connaître au Comité Directeur AURA.

Voté à l'unanimité

Budgets des CODEP

Demandes des CODEP

Le comité avait déjà constaté au 31/03/2023 que seuls 21% du budget des CODEP était consommé.

Au 30/06/2023, nous n'en sommes qu'à 36% ! Soit trois années d'immobilisations financières constatées par le CODIR ce qui dessert l'ensemble des licenciés AURA.

Un héritage qu'il est urgent de modifier.

Compte tenu de ce qui précède et après étude de toutes les demandes des CODEP, le Comité Directeur décide :

- Que les demandes inférieures à 150 € ne seront pas aidées pour l'exercice 2023/2024 pour éviter les lourdeurs administratives pour les petites demandes.
- Que les aides aux CODEP décidées pour 2022/2023 sont reconduites pour la saison 2023/2024.
- La mise en place d'une aide pour les CODEP pour les formations juges/arbitres/animateurs.
- De renouveler l'aide directe aux licenciés AURA et d'attribuer pour la saison 2023/2024, pour les examens réalisés par les structures de la région AURA (clubs, CODEP et commissions régionales) :
 - 150 € aux récipiendaires GP ou brevets équivalents pour les autres commissions
 - 200 € aux récipiendaires MF1 ou brevets équivalents pour les autres commissions
 - 300 € aux récipiendaires MF2 ou brevets équivalents pour les autres commissions
 - 100 € aux stagiaires stage initial MF2 ou stages équivalents pour les autres commissions.
- D'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2023/2024 de 1 000 € par CODEP, avec un montant complémentaire selon le nombre de licenciés :

Nombre de licenciés	Subvention fixe	Montant complémentaire	Subvention totale
De 0 à 499	1 000 €	500 €	1 500 €
De 500 à 999	1 000 €	400 €	1 400 €
De 1 000 à 1 499	1 000 €	300 €	1 300 €
De 1 500 à 2 000	1 000 €	200 €	1 200 €
De 2 000 à 2 500	1 000 €	100 €	1 100 €
À partir de 2 500	1 000 €	-	1 000 €

Cette subvention sera versée, sous conditions d'avoir communiqué au comité AURA l'ensemble des éléments comptables et les comptes rendus d'AG, de n'avoir aucun impayé avec le comité AURA.

Les vœux du CODIR sont qu'elle puisse servir aux petits CODEP pour aider leurs candidats à se former et aux actions qui ne sont pas aidées car les montants demandés sont faibles.

Voté à l'unanimité

Le 08 juillet 2023 - Evian

Synthèse des budgets des CODEP

➤ Sur les 132 demandes au total (sous réserve d'obtenir tous les dossiers éligibles)	65 155 €
○ 79 accordées	39 643 € (soit 61 %)
○ 53 non aidées :	
- 12 demandes < 150 €	1 455 €
- 13 demandes à 0 €	0 €
- 16 demandes non retenues (en dehors des attributions)	4 477 €
- 12 demandes concernant les commissions régionales ou les clubs	10 490 €
○ Le nombre d'actions par CODEP va de 4 à 31	
○ La plongée, la biologie et le Handisub représentent 93 des demandes totales.	
➤ Subvention de fonctionnement	14 500 €
➤ Aide individuelle aux bénéficiaires (examens CODEP)	10 500 €
➤ Total budget CODEP	64 643 €
	Vs 43 855 € AG N-1, soit presque 52% d'augmentation

Les budgets et modalités de calcul seront adressés à chaque CODEP.
Le comité reste à l'écoute pour toute demande supplémentaire.

Voté à l'unanimité

Demande supplémentaire du CODEP 74 – 2022/2023

Le CODEP 74 demande une aide pour deux journées de formation MF2 ouvertes aux stagiaires MF2 du comité AURA avec pour support le club du CSL et de ses encadrants, plus des IN et IR d'AURA.

Le comité ne peut qu'approuver cette formation en faveur des MF2 et l'encourager, la commission technique n'ayant fait aucune des journées prévues à son budget et accepte cette demande supplémentaire selon les règles budgétaires 2022/2023.

Voté à l'unanimité

VP DIVE

Le site sera mis en ligne via VP DIVE fin juillet (un contrôle entre l'ancien et le nouveau a été nécessaire).
Chaque commission gèrera son propre espace. Elles recevront un mail explicatif pour organiser leur formation et avoir les coordonnées de JérémY VASTA de VP DIVE.

Attention : tout abonnement, domaine, site hors VP Dive ne sera pas renouvelé, ni remboursé.

Voté à l'unanimité

Dès que les clubs auront été intégrés dans VP DIVE, ils recevront les informations nécessaires pour accepter et avoir accès à leur compte.

Le 08 juillet 2023 - Evian

L'objectif du Comité Directeur est de rapidement communiquer via l'interface de VP DIVE avec un seul fichier clubs/SCA.

Page Facebook FFESSM AURA

Le comité directeur n'a plus accès en tant qu'administrateur à sa page Facebook et ne peut plus publier librement sur sa propre page.

En effet, Philippe COLOSIO du Rhône, les a tous retiré de son propre chef.

Le comité ne peut accepter cette situation et va réagir de façon officielle, Philippe COLOSIO ne répondant pas aux demandes de Denis MARTIN.

Voté à l'unanimité

Situation FFESSM AURA avec FFESSM

Un communiqué va être adressé prochainement aux clubs et SCA pour les informer que le comité régional AURA est contraint d'intenter des actions judiciaires à l'encontre des décisions prises par le Conseil fédéral ou en matière disciplinaire ainsi que les décisions prises par les instances au niveau national pour plusieurs violations des textes fédéraux et de la législation.

Le comité régional agit pour la défense des intérêts des clubs, des organismes déconcentrés et de l'ensemble des licenciés.

Voté à l'unanimité

Le 08 juillet 2023,

La secrétaire,
Myriam NUNCQ



Le président adjoint/Président suppléant,
Denis MARTIN

